



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/092023

L'an 2023 et le 7 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 01 septembre 2023
Date d'affichage en mairie : le 01 septembre 2023

Présents : M. FAURE PATRICE, Maire, Mmes : BATTUT Gaëlle, MALLET Elodie, VALLEIX-BOUCHEIX ESTELLE, MM : FAYDIT ALAIN, MEGEMONT CHRISTOPHE, MONIER Cédric, MOTTET Olivier, ROUEL MATTHIEU, TINET HENRI.

Absent(s) :
Excusé(s) : GOIGOUX Franck

A été nommée secrétaire : MALLET Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents :
- Absents
- Excusés : 1

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et fait valider le procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du PV de la réunion du 07/08/ 2023,
 - Redevance RODP 2023 d'ORANGE,
 - Attribution du marché de voirie 2023 à l'entreprise COUDERT de Vernines,
 - Demande subvention au titre des amendes de police 2023 pour le parking de l'école,
 - Modification des tarifs de branchement de l'eau potable et l'assainissement collectif,
 - Compte rendu de la réunion du 29/08/2023 avec Maître MAISON-NEUVE Chloé pour les conventions de la carrière du Puy du Vivanson,
 - Regroupement de la collecte des ordures ménages,
 - Questions diverses.
-

Il a été rajouté à l'ordre du jour :

- Frais de fonctionnement de l'école,
 - Choix du prestataire pour l'achat des plaques de rues,
 - Décision modificative 03 2023 budget commune pour achat de du compte
 - Délibération concernant les tarifs de branchements d'eau potable
-

Validation du PV du 07/08/2023,

- 1-Redevance RODP 2023 d'ORANGE,

La redevance versée par ORANGE est de 1518,32 Euros.

(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

- 2-Attribution du marché de voirie 2023 à l'entreprise COUDERT de Vernines,
- (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
-

Le conseil municipal valide l'attribution du marché des voiries à l'entreprise COUDERT de Vernines.

(Pour : 10 ; contre : 0 abstention : 0)

- 3-Demande subvention au titre des amendes de police 2023 pour le parking de l'école,

Une demande de subvention concernant l'aménagement de sécurité au titre des amendes de police sera demandée.

(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

— 4-Modification des tarifs de branchement de l'eau potable et l'assainissement collectif,

Le conseil décide que les tarifs de branchements d'eau potable et d'assainissement seront facturés aux frais réels selon le coût de l'entreprise choisie par la commune.

(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

— 5-Compte rendu de la réunion du 29/08/2023 avec Maître MAISON-NEUVE Chloé pour les conventions de la carrière du Puy du Vivanson,

Le conseil prend connaissance des modifications apportées aux conventions de la carrière, quelques rectifications sont à apporter,

— 6-Regroupement de la collecte des ordures ménages,

Le conseil fait l'inventaire des points de collecte des ordures ménagères

- Frais de fonctionnement de l'école,

Le conseil décide de fixer les frais de fonctionnement comme suit :

- 680 euros pour un enfant de la classe élémentaire,
- 1500 euros pour un enfant de la classe maternelle.

(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

- Choix du prestataire pour l'achat des plaques de rues,

Choix pour les plaques de rue et les numéros : Entreprise Debuiche à MAZAYES pour un montant de 11 557,20 HT

- Décision modificative n° 03 2023 budget commune pour le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'angélus à l'église, l'achat d'une armoire ignifuge pour la mairie, pose d'un nouveau chauffe-eau à la salle de Bughes,
(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

— Questions diverses.

- Discussion concernant la pose de compteurs d'eau individuels dans les villages n'ayant pas de compteur à ce jour,

Le conseil décide de modifier les tarifs concernant la pose de compteurs comme suit :

- l'abonné qui a un branchement existant avec forfait aura son compteur payé par la mairie,

- l'abonné qui a un branchement existant sans forfait paiera son compteur,

- si aucun branchement n'existe, l'abonné paiera la pose de son compteur aux frais réels,

- lorsque la maison et le bâtiment agricole sont reliés avec un seul compteur pour le comptage de l'eau, il est conseillé de poser des sous compteurs divisionnaires pour éviter de payer la taxe pollution sur la consommation des bâtiments agricoles et industriels,

- Four de la plane : il a été proposé d'engager des travaux de rénovation suite aux devis d'un montant de 58 545€ TTC. Vu ce montant élevé, le conseil municipal va réfléchir pour des solutions moins coûteuses,

Les illuminations de Noël seront allumées du 15 décembre 2023 au 05 janvier 2024.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

Le Maire,
FAURE P



La secrétaire de séance,
MALLET Elodie



Liste des délibérations

Séance du 7 septembre 2023

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 12 septembre 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023_09_049	Redevance annuelle due par Orange SA pour l'année 2023, conformément au décret 97-683 du 30 mai 1997
2	2023_09_050	Choix d'une entreprise pour les travaux de voirie 2023
3	2023_09_051	Demande de subvention amendes de polices- programme 2023
4	2023_09_052	Prix d'un branchement d'eau potable au réseau d'eau communal à compter du 15/09/2023
5	2023_09_053	Prix d'un branchement d'assainissement au réseau d'assainissement communal à compter du 15/09/2023
6	2023_09_054	Répartition communale des charges de fonctionnement des écoles publiques -
7	2023_09_055	Choix du prestataire pour la fourniture des plaques de rue et des numéros pour l'adressage de la commune
8	2023_09_056	DM 03 2023 -Budget commune 2023

En mairie, le 12/09/2023
Le Maire
PATRICE FAURE



